

FORFAIT STATIONNEMENT.

Comment ça marche?

Il faut compter 4 étapes si l'on souhaite effectuer une réservation de place de stationnement, **dans les règles.**

1. Demander un arrêté de stationnement auprès de la mairie. Celui-ci sert à informer les riverains qu'une partie de la voie sera interdite au stationnement.
2. Mettre en place des panneaux d'interdiction de stationner **24 heures** avant le jour de la livraison ou du chargement. Les panneaux doivent être positionnés à l'endroit indiqué par l'arrêté. Les automobilistes ont donc 24 heures pour quitter la voie et laisser la place libre.
3. Prévenir la police municipale qu'une réservation de stationnement a été faite, en leur envoyant par mail des photos horodatées de la signalisation mise en place.
4. Enfin, si malgré l'avertissement écrit et signalisé, des véhicules restent garés à la place réservée; vous nous appelez et nous faisons intervenir la fourrière pour enlever la voiture gênante.

Détail de la formule et tarifs

Démécool se charge d'effectuer les 4 étapes citées ci-dessus afin de vous garantir un stationnement devant le lieu de votre choix. Nous intervenons sur Marseille, et alentours et sur Toulon et alentours.



Attention, la demande de réservation de place doit être faite **au plus tard, une semaine avant le jour du déménagement.**

La formule stationnement (Arrêté municipal+ Pose et location de la signalisation+ Procédure administrative.) est au tarif de : 90€.

Vous ne vous occupez de rien ! Vous vous gardez devant votre lieu de déménagement. Ainsi, vous ne bloquez pas la circulation, vous ne vous gardez pas en double file au risque de vous prendre une amende, vous n'êtes pas obligé de déplacer votre camion, et vous prenez votre temps pour transporter vos meubles. Vous vous gardez devant chez vous. Vous n'avez pas de longues distances à faire, ce qui évite la casse et vous avez votre véhicule à portée de vue ce qui évite les vols